



Extrait du re

Du Conseil municipal

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 064-216401471-20260430-DCM04_30042026-DE

SLO

Séance du 30 Avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers présents : 22
Nombre de conseillers ayant donné procuration : 1

Convocation adressée le 17/04/2026
Affichée le 17/04/2026

L'an deux mille vingt-six et le trente du mois d'avril à 20h, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Pascal JOCOU.

Présents : Murielle BARCOS, Benoît BROUCARET, Alain ÇUBURU, Mikaël DACHARY, Marie DASSÉ, Carole DAVID, Sylvie DUBREUIL ELISSALDE, Agnès DUHAU, Catherine ERRECART, Mathieu ETCHEVERRY, Sylvie GUIHO, Eric HIRIART URRUTY, Pascal JOCOU, Marie JULLIAN, David LARREGUY, Patricia LARRONDE, Vincent NYBELEN, Jorge RAMIREZ, Théo SALAMON, Stéphanie SIBERCHICOT, Bernadette SUHAS, Geneviève VEILLAT.

Absents ou excusés : Alain ITHURBIDE (procuration à Alain ÇUBURU)

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Stéphanie SIBERCHICOT

DCM 04 : Participation aux dépenses de fonctionnement de l'école privée Saint-Vincent

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la participation communale aux dépenses de fonctionnement de l'école privée Saint-Vincent est calculée sur la base du coût moyen d'un élève fréquentant l'une des écoles publiques de la commune (qui s'établit pour 2025 à 952 €) et du nombre d'élèves habitant la commune qui fréquentent l'école Saint-Vincent (55 élèves au 1^{er} septembre 2025).

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- FIXE pour 2026 la participation annuelle de la commune aux dépenses de fonctionnement de l'école Saint-Vincent à 52 360 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Pascal JOCOU

